



**PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU  
DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2025-2026 TENUE LE 19 JANVIER 2026 PAR VISIOCONFÉRENCE  
WEBEX À COMPTER DE 8H45**

---

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Rémi Bourget, vice-président
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Gabriel Dumais
- M<sup>e</sup> Isabelle Gagnon
- M<sup>e</sup> Maxime Bernatchez
- M<sup>e</sup> Élisabeth Jutras
- M<sup>e</sup> Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- M<sup>me</sup> Lucie Granger
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin

Sont absents :

- M<sup>e</sup> Ada Wittenberger
- M. Martin Drapeau

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Josée Roussin, directrice générale par intérim
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne

---

**1. PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS - MODIFICATIONS À LA GOUVERNANCE DES BARREAUX  
DE SECTION**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau remercie les membres de leur disponibilité. Il présente aux membres le tableau des propositions de modifications à la gouvernance des barreaux de sections et invite les membres à lui poser des questions ou faire des commentaires.

Il rappelle le processus suivi pour l’élaboration de ces propositions. Ce tableau sera transmis aux membres du Conseil des sections pour commentaires. Une première séance a été fixée le 6 février 2026 pour recueillir les commentaires de tous. Ensuite, on pourra finaliser les propositions pour adoption lors de la séance des 26 et 27 février 2026.

En réponse aux questions et commentaires des membres, monsieur le bâtonnier Nadeau indique ce qui suit :

- A 5x5 grid of white squares on a black background. The squares are arranged in a staggered pattern: the first row has 2 squares, the second row has 3 squares, the third row has 2 squares, the fourth row has 3 squares, and the fifth row has 2 squares. The squares are white and have a thin black outline. The background is solid black.

- [REDACTED]

En conclusion, monsieur le bâtonnier Nadeau confirme que l'exercice d'élaboration de ces orientations s'est très bien déroulé considérant qu'il a été tenu en collaboration et en consultation avec les barreaux de section. Il reste quelques éléments de discussions avec certains barreaux de sections, mais le résultat représente un compromis acceptable pour tous.

Afin d'adopter les orientations, un projet de résolution sera transmis aux membres durant la journée. Ces orientations constituent une première étape dans cette réforme de gouvernance.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT que la gouvernance du Barreau du Québec a été modernisée en 2015;**

CONSIDÉRANT que la Planification stratégique 2022-2026 du Barreau du Québec prévoit pour son Axe 1 *Axer les actions du Barreau autour de sa mission de protection du public* :

« Redéfinir le rôle et la contribution des barreaux de section autour de la mission du Barreau (changer la *Loi sur le Barreau*, réviser le plan d'action avec le Conseil des sections, etc.). »

CONSIDÉRANT que le 24 juin 2024, Sonia LeBel, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, a déposé le *projet de loi 67 modifiant le Code des professions pour la modernisation du système professionnel et visant l'élargissement de certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux*. À ce moment, elle a affirmé que :

« En 2024, on doit permettre aux professionnels québécois de contribuer à la hauteur de leurs compétences. Ce projet de loi est la première étape de l'important et nécessaire chantier de modernisation du système professionnel. Ça aura un impact significatif à court terme dans la vie quotidienne des gens, notamment pour améliorer l'accès aux soins, tout en assurant la protection du public »

CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec a décidé: d'établir lui-même ses règles et a amorcé des travaux pour améliorer sa gouvernance, à la lumière des orientations ministérielles partagées lors de rencontres avec le CIQ et l'Office des professions;

CONSIDÉRANT que le Barreau du Québec et les barreaux de sections doivent prendre en considération ce changement de paradigme dans l'environnement professionnel en ce qui a trait aux barreaux de section;

CONSIDÉRANT les signaux les plus récents de cet état de fait sont les réactions combinées de l'Office des professions, du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) et du ministère responsable de l'application des lois professionnelles à la suite de l'Assemblée générale extraordinaire des membres du Collège des médecins, tenue le 17 octobre 2025;

CONSIDÉRANT que le 12 décembre 2025, Jean Boulet, ministre responsable de l'application des lois professionnelles, a déposé le *projet de loi 15 modifiant le Code des professions et d'autres dispositions principalement afin d'alléger les processus réglementaires du système professionnel et d'élargir certaines pratiques professionnelles dans le domaine de la santé et des services sociaux* qui constitue le second volet de la modernisation du système professionnel lancée en 2023 :

« Le projet de loi présenté aujourd'hui démontre la détermination de notre gouvernement à prendre les mesures et poser les gestes nécessaires pour favoriser le développement d'un État plus agile et efficace, et ce, au bénéfice de la population québécoise. Cette modernisation du système professionnel se poursuivra dans le respect des principes de la protection du public et favorisera une plus grande accessibilité aux soins de santé et aux services sociaux. »

CONSIDÉRANT que le statu quo en matière de gouvernance n'est pas une option à privilégier dans le contexte actuel et que la cohérence institutionnelle doit se refléter dans les choix de changements de la gouvernance du Barreau du Québec et des barreaux de section;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés avec le Conseil des sections sur le rôle et la gouvernance des barreaux de sections depuis plus de deux ans;

CONSIDÉRANT la volonté du Barreau du Québec de réaliser sa mission : Le Barreau du Québec assure la protection du public, contribue à une justice accessible et de qualité, et défend la primauté du droit;

CONSIDÉRANT le *Tableau des propositions d'orientations finales - Modifications à la gouvernance des barreaux de sections* du 14 janvier 2026 et des précisions qui y ont été apportées lors de la séance du Conseil d'administration du 19 janvier 2026;

DE PROPOSER au Conseil des sections d'adopter les propositions contenues au *Tableau des propositions d'orientations finales - Modifications à la gouvernance des barreaux de sections* du 14 janvier 2026 et des précisions qui y ont été apportées lors de la séance du Conseil d'administration du 19 janvier 2026, telles quelles leur seront présentées.

Le Président,

La Secrétaire,

---

Marcel-Olivier Nadeau  
Bâtonnier du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre